



**OZAR HATORAH - GROUPE JACOB SAFRA**

**Collège Lycée**

**31 Rue des Cordelières – 75013 PARIS**

**Téléphone : 01.45. 35. 69 .66**

**Fax : 01.45.35.79.03**

**Email: ozarhatorah13@hotmail.fr**

## REGLEMENT INTERIEUR

L'établissement Ozar Hatorah représente une communauté éducative sous contrat d'association avec l'état, il est soumis aux règles et lois en vigueur de l'Education Nationale en matière d'enseignement.

L'école Ozar Hatorah présente cependant des caractères qui lui sont propres. Ecole juive et religieuse, ouverte sur la communauté et sur le monde elle accorde à l'élève une place centrale, permettant son épanouissement dans ses études et dans le développement de sa curiosité intellectuelle ainsi que du sens des responsabilités individuelles et sociales. Les règles de la vie scolaire étant propres à notre établissement, c'est dans cet esprit que tente de s'inscrire le règlement intérieur.

### FONCTIONNEMENT

Le collège-lycée fonctionne du lundi au jeudi de **8h10 à 17h15 pour le collège** et de **8h10 à 18h00 pour le lycée**, le vendredi de **8h10 à 14h00**.

Aucune surveillance n'est assurée après 17h15.

**Les portes sont ouvertes de 07h45 à 08h10.**

**Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00.**

### TEFILA

La Téfila fait partie intégrante de l'emploi du temps des élèves. Elle est obligatoire et débute à 8h10. Tout élève est tenu d'assister à l'office du matin. Tous les élèves doivent avoir un livre de prière personnel (PATAH ELIAHOU recommandé), une paire de *Téfiline* et un *Talit* (pour les élèves Bar-mitsva), recouverts et étiquetés à leur nom.

Une armoire est mise à leur disposition ; toutefois, **l'école décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol**. La mise des Téfiline étant d'une importance capitale, en cas d'oubli, l'élève sera renvoyé à la maison.

Une stricte discipline, une assiduité ainsi qu'une participation active à la Téfila devront être observées durant l'année scolaire. **Une note de Téfila** sera attribuée chaque trimestre au collège et sera reportée sur le bulletin de l'élève.

### RETARDS

Un élève qui arrive en retard à la Téfila ira automatiquement en salle de permanence. Chaque retard est comptabilisé. Au bout de trois retards, une journée d'exclusion en interne sera appliquée, durant laquelle l'élève aura des devoirs à rendre.

### ABSENCES

- Pour toute absence, **un mot justificatif doit être noté par les parents sur le carnet de correspondance**. Celui-ci sera visé par le surveillant. **Aucun élève ne sera admis en classe sans justificatif**. Pour une absence de plus de 5 jours, un certificat médical de non contagion est obligatoire.
- Des sanctions seront prises en cas d'absences répétées. L'absence à un contrôle entraîne l'octroi d'un zéro, à moins d'un justificatif médical. Aucune autorisation de sortie ne sera délivrée aux élèves dans la journée sauf accord préalable entre parents et CPE.
- Trois jours d'absences à l'année, pour raison familiale, pourront être tolérés, à condition qu'ils aient été **justifiés auprès de la Direction une semaine à l'avance**.
- Pour les absences dues à une *Bar-Mitsva*, les parents devront au préalable en discuter avec le professeur principal, qui se mettra d'accord avec la direction afin de permettre aux enfants de participer à la *simha*. La demande au professeur principal devra être faite au moins une semaine avant la *Bar- Mitsva*.
- Les vacances scolaires étant connues dès le mois de septembre, il ne sera toléré aucune absence avant ou après celles-ci.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

**A/** Le système de cahier de texte et de relevé de notes sur internet a été mis en place. Un code personnel sera communiqué aux parents en début d'année, et cela afin de faciliter le suivi de votre enfant.

Cependant, la fiabilité et la mise à jour de ce système n'étant pas garanties, la prise des devoirs sur le cahier de texte de l'enfant est **obligatoire**.

**B/ Le carnet de correspondance est obligatoire pour rentrer dans l'établissement.** C'est un instrument de liaison essentiel entre les parents et l'école. Les élèves ne doivent pas s'en séparer. Le carnet de correspondance doit toujours être à la disposition des professeurs et des surveillants. Il sert à inscrire les retards, les absences, les sanctions, les notes et les différents courriers entre l'école et les parents qui devront régulièrement le consulter.

**TOUT ELEVE QUI NE SERA PAS EN MESURE DE PRESENTER CE CARNET ET (OU) QUI N'AURA PAS SA KIPPA A L'ENTREE NE SERA PAS ACCEPTE A L'ECOLE.**

Le 1<sup>er</sup> carnet est offert par le collège. En cas de perte ou de détérioration, le second sera facturé 10 euros.

**C/** Les professeurs pourront recevoir les parents, si ces derniers le souhaitent, **mais uniquement sur rendez-vous**. Il est également fortement recommandé de prendre régulièrement contact avec le professeur principal de l'enfant.

**D/** Aucun élève ne sera autorisé à quitter sa salle de classe pendant les cours sous quelque prétexte que ce soit. Il est évidemment interdit de déranger le cours d'une autre classe.

**E/** Dans les jours qui suivront la rentrée, les noms des délégués seront communiqués (élèves et parents). Leurs rôles seront très importants, ils permettront à la direction d'avoir une idée d'ensemble concernant l'avis des parents et des élèves. Un contact régulier avec les délégués est vivement souhaité, il ne fera qu'améliorer l'enseignement et les différents services de l'école.

**F/** Le bâtiment de la rue des Cordelières accueillant différentes structures (Crèche, Gan, Ecole primaire...), les collégiens et lycéens ne devront utiliser que les couloirs et escaliers qui leur ont été attribués. En cas de non respect l'élève sera sanctionné.

**G/** L'entrée en salle des professeurs est **STRICTEMENT INTERDITE** aux élèves, quelle que soit la raison. De même l'accès aux toilettes des professeurs, du primaire, et de la maternelle leur est interdit.

**H/** Les ballons ou balles de tennis sont interdits à l'étage.

**I/** Pour les collégiens, chaque oubli d'affaire se verra sanctionné d'un point en moins dans la note de vie scolaire. Pour les lycéens, chaque oubli de matériel est comptabilisé. Après deux oublis, l'élève se verra sanctionné d'une heure de retenue.

**J/** Tout élève est tenu de travailler en classe, à la maison et de répondre aux exigences des professeurs. Au bout de trois travaux non faits ou non rendus, l'élève sera sanctionné par **un jour de renvoi** accompagné d'un travail à rendre au professeur principal le lendemain s'il veut réintégrer sa classe.

**K/** Il est strictement interdit de mâcher du chewing-gum au sein de l'établissement. Dans les salles de classe il est formellement interdit de boire ou de manger.

**L/** L'alcool et le tabac sont évidemment interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## CANTINE

Tout élève du collège devra être inscrit en tant qu'interne. En vue d'améliorer ce service, le directeur se réunira régulièrement avec les élèves délégués et ensemble ils essaieront de trouver des solutions adaptées à chaque problème.

Une conduite exemplaire sera exigée durant les repas ; une aide à la fin des repas, en empilant son assiette par exemple, sera également la bienvenue.

Dans le plus grand sérieux, les élèves devront faire *Netilat Yadaïm* (ablution des mains) au début du repas, et réciter le *Birkat Hamazone* à la fin.

Des autorisations ponctuelles de sorties pendant la pause de midi seront accordées à certaines classes du lycée, à cette effet les élèves devront avoir une autorisation parentale signée dans leur carnet de correspondance et la présenter au gardien qui gardera le carnet le temps de la sortie.

## TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENT

**A/** Une tenue et un comportement corrects sont exigés à l'intérieur et aux abords de l'établissement.

**B/** Tenue vestimentaire :

- **Sont interdits dans l'établissement** : les boucles d'oreilles, les bagues, les cheveux longs, le gel ou tout produit apparenté sur les cheveux, les shorts ...
- **Le port de la kippa est OBLIGATOIRE dès l'entrée dans l'établissement**, et ce, toute la journée.

- Les vêtements « à taille basse » laissant apparaître les sous-vêtements (**assis ou debout**) sont **interdits**.
- **Sont interdits toutes les sortes de jeans bleu**
- **Sont interdits les t-shirts ayant une image**
- **Sont interdits les marques ostentatoires.**

Cette liste n'est pas exhaustive.

Gradation des sanctions : l'élève ne respectant pas ces consignes vestimentaires sera, dans un premier temps, invité à rectifier sa tenue. En cas de récidive, l'élève sera mis en permanence la demi-journée et les parents seront prévenus. Si le problème persiste, les parents devront alors venir chercher leur enfant et des mesures plus sévères seront prises.

**C/ Téléphones portables** :

L'usage des téléphones mobiles est **STRICTEMENT INTERDIT** dans TOUTE L'ENCEINTE de l'ETABLISSEMENT. Ils doivent donc ETRE **ETEINTS** IMPERATIVEMENT TOUT AU LONG DE LA JOURNEE.

L'usage de lecteurs MP3 est toléré UNIQUEMENT dans la Cour de Récréation..

**D/ Propreté** :

Les élèves doivent maintenir les salles propres à la fin de chaque cours. A la fin du dernier cours de la journée, les élèves sont tenus de mettre leur chaise sur la table afin de faciliter le travail du personnel de service

Toute dégradation de matériel au sein de l'Ecole, quelle qu'en soit la teneur, sera **sévèrement réprimandée**. L'élève responsable sera convoqué immédiatement chez le CPE.

Il est évident que tout préjudice financier sera automatiquement **à la charge des parents**.

**E/** Tout non respect à la propreté des locaux se verra sanctionné :

- Pour les collégiens un point sera retiré à la note de vie scolaire
- Pour les lycéens une heure de retenue sera appliquée.

Les élèves, collégiens ou lycéens, pourront être convoqués le dimanche pour nettoyer ou réparer les dégradations commises.

**F/** En cas de manquement à la discipline, les élèves pourront être sanctionnés de travaux d'intérêts généraux (rangement de salles de classe ou de cours de récréation...).

<b>REGLEMENT EN EPS</b>
-------------------------

**A/ Notation** :

La note d'éducation physique et sportive fait partie du contrôle continu du brevet des collèves.

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement pendant les cours d'EPS.

Une indisposition, un mal de ventre ou de tête ne dispense pas l'élève de sa présence au gymnase. Le professeur d'EPS envisagera un entraînement moins intense.

**B/ Dispenses** :

La dispense en EPS aux examens n'existe plus. Elle est remplacée par un certificat médical d'inaptitude spécifique et partielle qui engagera l'élève à subir des épreuves adaptées (autres critères d'évaluation). Ces épreuves sont répertoriées dans les épreuves d'EPS pour candidats victimes d'un handicap. Elles apparaissent au Brevet des collèves.

**C/ Inaptitude**

Aucun certificat médical privé, établi sur papier à en-tête d'un médecin, ne sera accepté par l'administration au début de l'année. L'élève devra contacter son professeur d'EPS en début de cours, et lui demander un formulaire officiel d'inaptitude qu'il fera remplir par son médecin de famille. L'élève remettra son document dûment rempli par son médecin à son professeur d'EPS qui adaptera l'entraînement.

Dispense inférieure à 3 mois : présence obligatoire en cours

Dispense supérieure à 3 mois : autorisation à rester en permanence.

<b>DISCIPLINE</b>
-------------------

**A/** La conduite envers l'équipe dirigeante, le corps enseignant, le personnel d'encadrement, le personnel de service et les camarades doit être irréprochable. Tout manquement sera sanctionné.

**B/** Tout objet jugé dangereux est interdit (couteaux, canifs, briquets, tournevis...). L'enfant perturbateur ou dangereux pour ses camarades sera renvoyé. L'établissement pourra prendre unilatéralement une mesure d'exclusion en cas de manquement grave à la discipline. Tout objet ne faisant pas partie du matériel scolaire est interdit dans l'établissement.

**C/** Il est interdit de porter sur soi des objets de valeur ou des sommes importantes. **La direction ne sera, en aucune façon, responsable des objets ou de l'argent volés.**

**D/** Il est **strictement interdit de sortir de l'établissement** durant la journée sans autorisation de la direction.

*E/* En cas de vandalisme ou de violence, une mesure conservatoire sera prise en interdisant à l'élève la fréquentation de l'établissement jusqu'à ce qu'une décision soit prise (renvoi, conseil de discipline...)

#### DEVOIRS SUR TABLE

- Les élèves ont l'obligation de venir avec des doubles feuilles vierge tous les jours.
- Avant toute interrogation écrite, l'élève devra s'assurer d'avoir **TOUT** le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Il est INTERDIT de demander quoi que ce soit à un camarade. Si tel est le cas, des points en moins seront retirés de l'épreuve.
- Pour tout contrôle, les trousseaux et les cartables devront être déposés près du surveillant.
- Lors d'une interrogation, toute **TENTATIVE DE FRAUDE**, même un simple regard sur la copie voisine, sera sanctionnée immédiatement par des points en moins sur la copie.
- Toute triche avérée sera sanctionnée par un zéro à l'épreuve et par un **avertissement**.

#### SANCTIONS

##### *A/* Indiscipline :

L'indiscipline et les écarts de langage seront sanctionnés par une observation et un travail supplémentaire.

##### *B/* Extincteurs :

L'utilisation injustifiée des extincteurs sera sanctionnée par une indemnité financière et une journée d'exclusion.

##### *C/* Suivi :

**Toute exclusion, heure de retenue, avertissement.... sera noté dans le dossier scolaire de l'élève.**

En cas de non-respect de ce règlement, l'élève encourt des sanctions, notamment :

- Puntition
- Mot dans le carnet
- Heure de retenue
- Exclusion temporaire
- Avertissement de discipline : Après trois avertissements, un conseil de discipline sera mis en place, à l'issue duquel plusieurs sanctions disciplinaires seront prises. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à un **renvoi définitif** de l'établissement.

##### *D/* Blâme, conseil de classe :

Le conseil de classe a pour but de clôturer la vie scolaire du trimestre de l'élève et c'est dans ce cadre qu'il peut être amené à sanctionner l'élève d'un Blâme de conduite ou de travail. Si un élève reçoit 2 blâmes dans la même année, il ne pourra être réinscrit l'année suivante au sein de notre établissement.

#### PROFESSEURS - FAMILLE

##### *A/* Réunions parents-professeurs :

L'établissement organise deux réunions parents-professeurs :

- La première permet une prise de contact entre les parents, le professeur principal et la direction. Cette réunion a pour but d'expliquer le déroulement et les enjeux de l'année.
- La seconde est une rencontre individuelle entre les parents et chaque professeur. Elle permet d'établir un premier bilan de chaque élève.

Il apparaît évident que la présence de chaque parent à ces réunions est **indispensable** pour le bien de l'enfant.

*B/* Le professeur principal a un rôle fondamental dans le suivi des élèves, il est fortement conseillé aux parents d'avoir un contact très régulier avec celui-ci afin de suivre au mieux leur enfant.

##### *C/* Conseil de classe :

Le conseil de classe peut décider à la fin d'un trimestre de mettre un avertissement de travail et/ou de discipline à un élève. Si ces avertissements persistent sur d'autres trimestres, l'élève **NE SERA PAS REPRIS** dans l'établissement l'année suivante.

#### Signatures

Des parents

De l'élève

Du CPE  
Mr Marciano

De la Direction Pédagogique  
Mr Gottfarstein